



Présentation

Les choix que nous faisons aujourd'hui déterminent le monde dans lequel nous vivrons demain. Le changement climatique, la croissance démographique et l'urbanisation croissante modifient le paysage et les attentes en matière de transport et d'infrastructure. Dans toutes nos actions, nous devons protéger le climat, les ressources de la planète et les personnes.

Volvo Group est pleinement engagé dans l'Accord de Paris¹. Nous visons une chaîne de valeur sans émission de gaz à effet de serre d'ici 2040 et avons défini des objectifs scientifiques clairs pour 2030.

Volvo Group exerce ses activités de manière équitable, éthique et transparente. Nous pensons que le respect des droits de l'Homme constitue la base de toute entreprise prospère. Nos fournisseurs, tels que définis dans la section « Champ d'application », jouent un rôle essentiel dans la réussite de notre mission, qui consiste à favoriser la prospérité grâce à des solutions de transport et d'infrastructure.

Nous attendons de tous nos fournisseurs qu'ils intègrent, partagent et mettent en application les exigences ainsi que les aspirations du Code de conduite des fournisseurs du Volvo Group dans l'ensemble de leur chaîne de valeur.

Code de conduite des partenaires fournisseurs du Volvo Group / Introduction

Objectifs

Le code de conduite des partenaires fournisseurs du Volvo Group (ci-après dénommé « Code de conduite des fournisseurs ») a pour objet de définir les exigences et aspirations minimales en matière de développement durable pour tous les Partenaires fournisseurs du Volvo Group, dans les domaines suivants :

- Personnes
- Ressources
- Climat
- Éthique des affaires

Le Code de conduite des fournisseurs est basé sur les ambitions de développement durable du Volvo Group,² y compris le Code de conduite du Volvo Group et nos Politiques de groupe³. Il est également quidé par les principes directeurs de l'industrie automobile en matière de durabilité de la conduite,4 ainsi que par des cadres tels que le Pacte mondial des Nations Unies⁵, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales⁶, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'homme⁷, la Charte internationale des droits de l'homme des Nations Unies8, les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)9 et les principes des Nations Unies relatifs aux Droits des enfants et aux entreprises¹⁰.

Champ d'application

- www.volvogroup.com/en/sustainability/sustainability-future.html
- www.volvogroup.com/en/about-us/company-values/code-ofconduct-other-policies.html
- www.drivesustainability.org/the-guiding-principles/ www.unglobalcompact.org/
- www.oecd.org/corporate/mne/
- www.ohchr.org/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_en.pdf
- www.un.org/en/about-us/universal-declaration-of-human-rights
- www.ilo.org/global/standards/introduction-to-international-labourstandards/conventions-and-recommendations/lang--en/index.htm
- 10 https://childrenandbusiness.org/





Le Code de conduite des fournisseurs fait partie intégrante de l'accord entre nos Partenaires Fournisseurs et Volvo Group.

Le terme « employé » utilisé dans le présent Code de conduite des fournisseurs couvre toutes les personnes travaillant pour ou au nom d'un Partenaire fournisseur, y compris, sans s'y limiter, les employés à temps plein et à temps partiel, les consultants, les sous-traitants, les stagiaires, les travailleurs temporaires, les travailleurs migrants, les membres de la direction et le conseil d'administration.

Le Code de conduite des fournisseurs s'applique à tous les partenaires fournisseurs qui livrent des biens et/ou des services à n'importe quelle entité du Volvo Group, y compris leurs entités mères, filiales ou affiliées, ainsi que leurs employés et agents respectifs (ci-après dénommés individuellement et collectivement « Fournisseur »).

> Pour chaque domaine du Code de conduite des fournisseurs, Volvo Group a défini deux catégories pour la performance et les actions de nos fournisseurs en matière de développement durable, à savoir Exigences et Aspirations:

EXIGENCE – une exigence fait référence aux exigences de base que tous les fournisseurs doivent respecter. Un manquement à une exigence est considéré comme un manquement au contrat du fournisseur.

ASPIRATION – une aspiration concerne les activités du fournisseur dans le cadre desquelles Volvo Group encourage chaque fournisseur à aller au-delà de nos exigences de base afin de faire progresser la performance et l'impact durables du fournisseur dans les domaines couverts par le présent Code de conduite des fournisseurs.

Nos exigences générales

- Le fournisseur doit se conformer à toutes les exigences du Code de conduite des fournisseurs et déployer des efforts importants pour se conformer aux aspirations.
- Le fournisseur doit s'assurer que toutes les exigences de ce Code de conduite des fournisseurs sont respectées dans le cadre de ses propres activités et par ses fournisseurs directs. Cela doit être garanti par une formulation contractuelle appropriée ou un Code de conduite des fournisseurs entièrement mis en œuvre. Nous encourageons également chaque fournisseur à respecter les mêmes normes concernant nos aspirations et à travailler de manière proactive dans leur chaîne d'approvisionnement, au-delà de leurs fournisseurs directs, afin de mettre en œuvre des normes similaires telles qu'indiquées dans le présent Code de conduite des fournisseurs concernant les exigences et les aspirations.
- Le fournisseur doit mener ses activités de manière honnête et faire preuve de transparence en ce qui concerne les faits et les données liés aux exigences et aux aspirations. Volvo Group souhaite entretenir un dialogue ouvert sur les réalisations, les tendances et les possibilités d'amélioration dans les domaines définis par le présent Code de conduite des fournisseurs.
- Le fournisseur doit disposer d'un cadre supérieur responsable de la conformité avec les points couverts par le présent Code de conduite des fournisseurs.
- Le fournisseur doit avoir un Code de conduite en place afin de clarifier les règles de comportement et de bonne conduite de ses employés.
- Le fournisseur doit être proactif en abordant de manière appropriée tout risque de violation des exigences, dans ses installations ou dans ses chaînes d'approvisionnement.
- Le fournisseur mettra en place et mettra à la disposition de tous les employés et de tous les tiers des canaux de réclamation et des mécanismes de recours appropriés afin qu'ils puissent formuler leurs préoccupations ou leurs réclamations, mais également des recommandations et des idées d'amélioration concernant les opérations du fournisseur, sans crainte de représailles.





Conformité sur le plan juridique

Aspects essentiels de tous les domaines de ce Code de conduite des fournisseurs et base de toutes les activités commerciales avec Volvo Group, nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils connaissent et respectent toutes les lois et réglementations applicables, ainsi que les conditions générales contractuelles convenues avec Volvo Group. Tous les permis, approbations, licences, enregistrements, inspections et rapports correspondants requis par la loi doivent être en place, à jour et disponibles pour inspection sur demande.

Si les lois et les réglementations locales sont moins restrictives, les principes du présent Code de conduite des fournisseurs s'appliquent. Si une exigence est couverte par le présent Code de conduite des fournisseurs ainsi que par les lois applicables et/ou l'accord conclu avec Volvo Group, la réglementation la plus stricte offrant la plus grande protection s'applique. Dans les cas où il existe une contradiction directe entre la loi locale impérative

et les principes contenus dans le présent Code de conduite des fournisseurs, la loi locale prévaudra, mais les fournisseurs s'efforceront de respecter les intentions du Code de conduite des fournisseurs.

Système de gestion

Les fournisseurs doivent établir et maintenir des systèmes de gestion adéquats pour superviser tous les éléments de ce Code de conduite des fournisseurs, proportionnellement à la taille, à la complexité et à l'environnement de risque de son activité. Il doit contenir un engagement officiel de la part de la direction des fournisseurs, permettre la mise en place des obligations de vigilance et une évaluation des risques efficaces, attribuer la responsabilité au personnel concerné et inclure des mécanismes de surveillance et de signalement relatifs à tous les aspects du présent Code de conduite des fournisseurs. Ce système de gestion doit être continuellement revu, surveillé et amélioré, de préférence sous la certification d'une tierce partie.

Obligations de vigilance

Les obligations de vigilance font ici référence au processus continu de gestion des risques du fournisseur pour identifier, prévenir, atténuer et tenir compte de leurs risques et impacts sur le climat, les ressources et les personnes. Volvo Group exige de chaque fournisseur qu'il respecte les obligations de vigilance dans les domaines couverts par ce Code de conduite des fournisseurs. Les efforts du fournisseur en matière d'obligations de vigilance doivent être conformes aux normes internationales telles que le Guide de l'OCDE sur le devoir de vigilance pour une conduite responsable des entreprises¹¹ et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'homme. Le fournisseur doit inclure les impacts de ses propres opérations et de sa chaîne d'approvisionnement en mettant l'accent sur les endroits où il présente les risques les plus élevés de nuire et en fonction de la taille et des circonstances de l'entreprise.

Amélioration continue





Volvo Group croit en l'amélioration continue et reconnaît que l'application des normes de ce Code de conduite des fournisseurs aux opérations et aux chaînes d'approvisionnement des fournisseurs est un processus dynamique et non statique. Il est important pour nous que nos fournisseurs démontrent leur engagement à intégrer non seulement les exigences, mais également les aspirations dans leurs opérations et leurs chaînes d'approvisionnement, et à rechercher une amélioration continue dans le temps afin de pouvoir réaliser des progrès dans tous les domaines couverts par ce Code de conduite des fournisseurs.

Mise en œuvre

Les performances en matière de durabilité, telles que décrites dans le présent Code de conduite des fournisseurs, constituent un indicateur clé du processus de qualification et d'évaluation des fournisseurs du Volvo Group. Les accepter constitue une condition préalable pour mener des activités avec

nous. Lors de l'intégration en tant que fournisseur au Volvo Group et par la suite tel que requis par Volvo Group de temps à autre, Volvo Group vérifie le respect des exigences et des aspirations de ce Code de conduite des fournisseurs au moyen d'un questionnaire d'auto-évaluation et se réserve le droit de procéder à tout moment à un audit sur site, par l'intermédiaire du personnel du Volvo Group ou d'un tiers indépendant désigné par Volvo Group.

L'absence de coopération, d'actions menées face au non-respect des exigences de ce Code de conduite des fournisseurs et/ou la mise en œuvre tardive des plans de mesures correctives nécessaires peuvent entraîner une réduction des activités et, en dernier ressort, la fin des relations commerciales avec Volvo Group.

Pour toute question relative à l'interprétation de ce Code de conduite des fournisseurs ou à l'approche du Volvo Group en matière de développement durable dans nos chaînes d'approvisionnement en général, veuillez contacter supplier.sustainability@volvo.com.





Esclavage moderne et travail forcé

EXIGENCE: Volvo Group ne tolère aucune forme d'esclavage moderne ou de travail forcé, incluant sans s'y limiter le travail forcé, obligatoire ou asservi et le trafic d'êtres humains. Par conséquent, le fournisseur, y compris ses agences de recrutement, ne doit pas engager ni tolérer de restrictions de mouvement, de frais de recrutement, de confiscation de documents d'identité et/ou de passeports, de retenue de salaire, de conditions de travail abusives, de servitude pour dettes, de violence ou de toute autre forme d'exploitation ou d'abus.

ASPIRATION: Le fournisseur est encouragé à mettre en place des politiques, une sensibilisation aux risques, une évaluation des risques et des procédures de due diligence adéquates afin d'empêcher l'esclavage moderne et le travail forcé dans sa chaîne d'approvisionnement.

Le fournisseur est en outre encouragé à dialoguer de manière constructive avec les parties prenantes concernées, telles que les agences de recrutement, les organisations non gouvernementales et les associations sectorielles, afin de favoriser la prise de conscience et de travailler de manière proactive à la prévention de l'esclavage moderne et du travail forcé.

Droits des enfants

EXIGENCE: Volvo Group ne tolère pas le travail des enfants et le fournisseur doit empêcher toutes les formes de travail des enfants et respecter le droit des enfants au développement personnel et à l'éducation. L'âge de travail minimum est l'âge de la fin de la scolarité obligatoire et dans tous les cas il n'est jamais inférieur à 15 ans.

Les jeunes employés de 15 à 18 ans ne doivent pas être exposés à des travaux susceptibles de nuire à leur santé physique ou mentale, à leur sécurité ou à leur moralité.

ASPIRATION: Le fournisseur est encouragé à mettre en place des politiques, une sensibilisation aux risques, une évaluation des risques et des procédures de due diligence adéquates afin d'empêcher le travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Ces processus doivent également inclure les Droits de l'enfant en général, comme indiqué dans la Convention sur les Droits de l'enfant¹², y compris des plans de remédiation afin de gérer les situations où le travail des enfants est détecté chez le fournisseur ou l'un de ses sous-traitants.

Le fournisseur est en outre encouragé à dialoguer de manière constructive avec les parties prenantes concernées, telles que les experts en Droits de l'enfant, les organisations non gouvernementales et les associations sectorielles, afin de favoriser la prise de conscience et de travailler de manière proactive à la prévention du travail des enfants et au respect de leurs droits.

Temps de travail et congés

EXIGENCE : Le fournisseur doit toujours respecter et se conformer aux lois et aux conventions collectives applicables, le cas échéant, sur les heures de travail et de repos, y compris les heures supplémentaires, ainsi que sur les congés annuels, maladie et parentaux et toutes les autres réglementations applicables en matière de congés. Toutes les heures supplémentaires effectuées par les employés du fournisseur se feront sur la base du volontariat.

ASPIRATION: Le fournisseur est encouragé à maintenir des horaires de travail raisonnables pour ses employés afin de prévenir les incidents liés à la qualité et à la sécurité et de réduire les nuisances pour la santé physique et mentale des employés. Le fournisseur est encouragé à se conformer aux normes de l'OIT¹³ sur les heures de travail et les congés.





Salaires et avantages sociaux

EXIGENCE: Le fournisseur doit toujours payer et fournir à ses employés un salaire et des avantages sociaux qui, au minimum, sont conformes aux lois et aux conventions collectives applicables. Le fournisseur doit fournir à ses employés des informations sur leurs conditions générales d'emploi, y compris les avantages sociaux, dans un format et dans une langue qu'ils peuvent facilement comprendre, tels qu'un contrat de travail écrit et un bulin de salaire en temps opportun. Les retenues sur salaire ne sont autorisées que dans la mesure prescrite par la loi, la réglementation ou les conventions collectives applicables.

ASPIRATION : Le fournisseur est encouragé à adopter une structure de rémunération qui reflète de manière adéquate les compétences et l'expérience des employés, ainsi que le niveau de salaire vital du pays, afin de permettre à chaque employé de répondre à ses besoins fondamentaux et à ceux des personnes qui sont à sa charge.







Non-discrimination et traitement équitable

EXIGENCE: Le fournisseur doit traiter chaque personne avec dignité et respect et fournir les mêmes chances et les mêmes conditions d'emploi en fonction de la capacité de la personne à effectuer le travail, quelles que soient les caractéristiques de l'employé ou du demandeur d'emploi, y compris, sans s'y limiter:

- le sexe, l'identité de genre ou l'expression sexuelle
- la nationalité, l'origine ethnique, la couleur de peau ou les origines culturelles
- la religion ou la croyance
- le handicap, les caractéristiques génétiques, l'état de santé y compris la grossesse
- l'orientation sexuelle
- l'activité syndicale

Le fournisseur ne doit tolérer aucune punition humiliante ou physique ni laisser un employé être victime de harcèlement ou d'abus verbal, psychologique, physique ou sexuel.

🕜 ASPIRATION : Le fournisseur est encouragé à promouvoir activement la diversité et l'intégration et à fournir des avantages sociaux équitables et des conditions de travail adaptées à toutes les catégories de la diversité humaine.

Le fournisseur est encouragé à dialoguer de manière constructive avec les parties prenantes concernées, telles que les organisations non gouvernementales et les associations sectorielles, afin de favoriser la prise de conscience et de travailler de manière proactive à l'identification des causes profondes de la discrimination s'il s'agit d'un problème de société généralisé.

Liberté d'association et négociation collective

EXIGENCE : Tous les employés ont le droit de constituer légalement, d'adhérer ou non à des syndicats, de négocier collectivement, de se faire représenter et d'adhérer à des comités d'entreprise conformément à la loi locale et aux conventions internationales. Les employés doivent pouvoir communiquer ouvertement et partager des idées et des préoccupations avec la direction concernant les conditions de travail et les pratiques de gestion, sans crainte de discrimination, d'intimidation ou de représailles.

Si la loi locale impose des restrictions sur le droit à la liberté d'association et à la négociation collective, le fournisseur autorisera d'autres formes de représentation, d'association et de négociation des travailleurs.

🗹 ASPIRATION : Le fournisseur est encouragé à engager un dialogue social actif avec ses employés sur la base de la motivation, de la reconnaissance et de la récompense afin de stimuler l'engagement sur le lieu de travail.

Le fournisseur est encouragé à s'engager de manière constructive avec les parties prenantes concernées, telles que les organisations non gouvernementales, les associations sectorielles et les représentants du personnel, pour entretenir des relations durables entre employeurs et travailleurs au sein des secteurs industriels ou des zones d'activité.

Sécurité, santé et bien-être

EXIGENCE: Le fournisseur doit s'assurer que l'exposition potentielle de ses employés à des dangers pour la sécurité, tels que des machines, des équipements ou des substances, ou à d'autres agents chimiques, biologiques ou physiques, est identifiée, évaluée et contrôlée. Et ce, à l'aide de mesures appropriées et/ou d'un entretien préventif et de procedures de travail sûres. Les substances dangereuses contenues dans les produits chimiques doivent être manipulées, transportées, stockées, recyclées et éliminées en toute sécurité. Lorsque les dangers ne peuvent pas être contrôlés de manière adéquate par ces moyens, les employés doivent disposer d'équipements de protection individuelle appropriés, notamment d'un accès à du matériel de premier secours.

Les informations de sécurité doivent être mises à la disposition de tous afin d'éduquer, de former et de protéger les employés contre les risques pour la sécurité. Le fournisseur dont les employés effectuent des travaux dans les locaux du Volvo Group doit s'assurer que ces employés sont informés et se conforment aux routines et procédures locales de santé et de sécurité du Volvo Group.

Le fournisseur doit mettre en place des procédures de préparation aux situations d'urgence adéquates afin d'identifier et d'évaluer les situations d'urgence potentielles. Des plans d'urgence, des procédures de sécurité et d'intervention incendie doivent être mis en œuvre, y compris des procédures d'information et d'évacuation des employés, la formation des employés et des exercices d'évacuation. Les procédures de sécurité incendie doivent, si elles sont disponibles, être revues et approuvées périodiquement par les autorités locales.

Le fournisseur doit identifier, évaluer, contrôler et réduire l'exposition des employés aux risques

ergonomiques, y compris, mais sans s'y limiter, la position debout prolongée, la position assise, les positions de travail et/ou de levage inappropriées, les mouvements répétitifs et la charge physique.

Les employés doivent disposer d'un accès facile à de l'eau potable propre et gratuite, à des toites hygiéniques, à des équipements hygiéniques de préparation de la nourriture, de stockage des aliments et de restauration, à des niveaux adéquats de ventilation, de luminosité et de température, ainsi qu'à des niveaux acceptables de pollution sonore et de poussière (le cas échéant). Si un logement est fourni, le fournisseur doit fournir à chaque employé le droit à son propre lit, avec une séparation des sexes.

🕜 ASPIRATION : Le fournisseur est encouragé à travailler de manière proactive avec une stratégie de santé et de sécurité à long terme, qui inclut des aspects relatifs à l'âge, au handicap, au sexe et à la religion, du point de vue des risques pour la santé physique et mentale. Le fournisseur est encouragé à impliquer les employés concernés lors de la conception ou de la transformation des lieux de travail, ainsi qu'à inclure l'ergonomie du lieu de travail dans les comités de santé et de sécurité avec la représentation des employés. Les employés effectuant des travaux dans les locaux du Volvo Group sont encouragés à identifier et signaler les conditions de travail réelles et potentielles malsaines et dangereuses, et à les porter à l'attention du Volvo Group.

Le fournisseur est en outre encouragé à appliquer les normes décrites par les directives sociales du transport par camion¹⁴, en particulier pour permettre aux chauffeurs routiers qui livrent et retirent des marchandises dans les locaux du fournisseur d'accéder facilement à de l'eau potable, à des toites hygiéniques et à des salles d'attente gratuites et propres.





Ressources

Les ressources de la planète ne sont pas infinies et chaque entreprise doit repenser ses modes de production et de consommation existants. Prendre soin des ressources de notre planète signifie mettre en œuvre une économie d'entreprise circulaire et améliorer notre gestion des ressources environnementales ainsi que l'efficacité des matériaux tout au long du cycle de vie. Les étapes du cycle de vie comprennent l'acquisition des matières premières, la conception, la production, le transport/la livraison, l'utilisation, le traitement à la fin du cycle de vie et l'élimination finale. Cela implique également de s'approvisionner en matériaux de manière responsable sans risquer de contribuer à des impacts négatifs tels que les violations des Droits de l'homme, les conflits ou le changement climatique.

Les fournisseurs du Volvo Group doivent mener une gestion responsable, dans la chaîne d'approvisionnement, de tous les matériaux critiques pour les industries dans lesquelles Volvo Group exerce ses activités, en particulier de ceux provenant de zones touchées par des conflits et à risque élevé, mais également pour la gestion de l'eau et des substances préoccupantes. Le fournisseur doit explorer des modèles commerciaux circulaires dans lesquels éliminons les déchets et la pollution et conservons les maté-riaux en phase d'utilisation.



Approvisionnement responsable en minéraux et matériaux

EXIGENCE: Volvo Group exige de tous les fournisseurs qu'ils respectent les obligations de vigilance conformément aux lignes directrices de l'OCDE sur le devoir de vigilance pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque¹⁵. Volvo Group exige qu'une attention particulière soit apportée à l'approvisionnement, à l'extraction et à la manipulation du tantale, de l'étain, du tungstène, de l'or, ci-après dénommés « Minéraux de conflit », ainsi que du cobalt. Le fournisseur doit, à la demande du Volvo Group, soumettre un rapport CMRT (Conflict Mineral Reporting Template) et/ou CRT (Cobalt Reporting Template) valide. Le fournisseur doit avoir une politique et une procédure en place pour garantir que ces minéraux contenus dans les produits qu'il fabrique ne financent pas et ne bénéficient pas, directement ou indirectement, à des groupes armés auteurs d'atteintes aux droits de l'homme ou contribuent d'une autre manière, directement ou indirectement, à des violations des droits de l'homme. Nous demandons à notre fournisseur de s'assurer que toutes les fonderies et toutes les raffineries de sa chaîne d'approvisionnement en Minéraux de conflit et en cobalt participent et s'engagent activement dans des programmes d'audit tiers et fournissent des informations sur ces fonderies et ces raffineries à la demande du Volvo Group.

Le fournisseur doit également respecter les obligations de vigilance pour d'autres matériaux identifiés de temps à autre par Volvo Group comme contribuant directement ou indirectement à des violations des Droits de l'homme et/ou au changement climatique, y compris pour déterminer de manière fiable l'origine et la source de ces matériaux.

Le fournisseur ne doit pas se procurer directement ou indirectement des minéraux ou des matériaux qui contribuent à la déforestation illégale, et tous les produits en bois doivent être certifies

FSC¹⁶ ou PEFC¹⁷, provenir d'une plantation ou de bois recyclé, ou être autorisés conformément au système FLEGT¹⁸. De plus, le fournisseur ne doit pas se procurer de minéraux ou de matériaux extraits des grands fonds marins ou provenant d'une source sans respecter les peuples autochtones (y compris leur droit à un consentement préalable et éclairé), y compris pour financer directement ou indirectement les activités susmentionnées. Les produits fabriqués avec ou provenant d'espèces menacées ne doivent pas être fournis au Volvo Group et le fournisseur ne peut utiliser que des matériaux provenant d'espèces classées comme « moins préoccupante (LC) » sur la liste rouge de l'UICN¹⁹.

ASPIRATION: Le fournisseur est encouragé à adopter une approche globale et circulaire pour sa chaîne d'approvisionnement en matières premières en recherchant des solutions innovantes et un flux circulaire de matières tout au long du processus de conception et de fabrication. Volvo Group accueille les initiatives et les idées nous permettant, ainsi qu'au secteur, d'évaluer toute amélioration globale de l'impact durable de nos produits et services courants.

À tout moment, nous encourageons nos fournisseurs à adhérer au principe de précaution en substituant des matériaux et des méthodes présentant des risques potentiels pour l'environnement et la santé si des alternatives appropriées sont disponibles.

Volvo Group encourage en outre le fournisseur à prendre en compte la biodiversité, y compris les écosystèmes et les habitats, et à éviter les modifications nocives des sols au sein de sa chaîne d'approvisionnement en matériaux. Volvo Group invite les fournisseurs à s'engager de manière constructive avec les parties prenantes concernées, telles que les experts en la matière et les scientifiques ainsi que les organisations non gouvernementales, afin de comprendre et d'améliorer leur impact sur la biodiversité, les écosystèmes et les habitats à la fois sur terre et en haute mer.

¹⁵ https://www.oecd.org/corporate/mne/mining.htm

¹⁶ https://fsc.org/en/forest-management-certification

¹⁷ https://www.pefc.org/





Économie circulaire et gestion des déchets

EXIGENCE: Afin de permettre la transformation de notre secteur d'une consommation linéaire vers un système en boucle fermée circulaire, le fournisseur doit continuellement faire preuve de responsabilité et s'efforcer d'optimiser et d'explorer des modèles commerciaux circulaires pour les produits livrés au Volvo Group, y compris son emballage, le tout respectant les principes circulaires internationalement reconnus.

Le fournisseur doit surveiller, suivre et traiter les déchets liquides et solides générés par ses opérations, ses processus industriels et ses installations sanitaires, et favoriser les opportunités d'amélioration et de réduction des déchets.

Le fournisseur doit surveiller, suivre, ainsi que concevoir et optimiser la composition de ses éléments d'emballage qui deviennent des déchets au sein du Volvo Group conformément aux normes d'emballage du Volvo Group, par exemple en utilisant des matériaux non complexes et/ou des matériaux pour lesquels des marchés de recyclage sont disponibles localement.

ASPIRATION: Dans le cadre du parcours de transformation du fournisseur vers la circularité et de ses efforts pour optimiser en permanence son activité, le fournisseur est encouragé à mettre particulièrement l'accent sur la conception proactive de la circularité en se concentrant sur les matériaux et les minéraux basés sur le cadre R circulaire. Le cadre R²⁰ définit les niveaux d'activités circulaires allant de la récupération et du recyclage à la remise à neuf et à la réutilisation, jusqu'à la réduction puis, finalement, l'élimination des déchets.

Volvo stimule en outre des modèles commerciaux circulaires innovants où le fournisseur étend et optimise la phase d'utilisation du produit et maximise la réutilisabilité de celui-ci.

De plus, le fournisseur est encouragé à mettre en œuvre une stratégie de gestion des déchets qui cible, par ordre de priorité : (1) prévention, (2) réduction, (3) réutilisation, (4) recyclage, (5) récupération d'énergie, (6) incinération sans valorisation énergétique et (7) mise en décharge/élimination des déchets de manière sûre et respectueuse de l'environnement.



Gestion de l'eau

EXIGENCE: L'eau est une ressource naturelle rare qui se fera encore plus rare à l'avenir. Le fournisseur doit donc surveiller, suivre et documenter sa consommation d'eau afin d'être en mesure d'identifier les aspects qu'il peut contrôler et influencer en favorisant les opportunités d'amélioration et de réduction de la consommation. L'eau doit être utilisée et traitée de manière responsable, encore plus pour les fournisseurs qui sont situés dans une zone touchée par la pénurie d'eau et/ou les fournisseurs à forte consommation d'eau.

Le fournisseur doit en outre traiter et nettoyer toutes les eaux usées de ses opérations à un niveau minimum conformément aux exigences légales locales applicables.

ASPIRATION: Le fournisseur est encouragé à mettre en œuvre une stratégie de gestion de l'eau à long terme avec des objectifs clairs sur la façon de protéger l'eau en tant que ressource, d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau, de réduire la consommation et de maintenir une bonne qualité de l'eau grâce à un traitement responsable des rejets d'eaux usées.

Le fournisseur est également encouragé à s'engager de manière constructive avec les parties prenantes concernées, telles que les experts en gestion de l'eau et les organisations non gouvernementales, afin de comprendre et d'améliorer son impact sur les approvisionnements en eau sûrs et résilients, y compris l'impact interdépendant sur la biodiversité et les écosystèmes.

Substances préoccupantes

EXIGENCE: Le fournisseur doit identifier et déclarer les substances potentiellement nocives ainsi que d'autres matières critiques dans les produits livrés au Volvo Group et, à la demande du Volvo Group, travailler activement à l'élimination et au retrait progressif de ces substances préoccupantes identifiées.

Les substances et matériaux critiques inclus dans les produits ou services fournis au Volvo Group doivent être conformes aux listes et répondre aux exigences énoncées dans les normes du Volvo Group 100-0002, 100-0003 et 100-0005, également connues sous le nom de listes Volvo noire, grise et rouge, y compris toutes les mises à jour de ces listes²¹.

Afin de dépister et de suivre les substances préoccupantes et les matériaux critiques, l'enregistrement de la fiche technique des matériaux (MDS) est obligatoire en temps voulu pour toutes les pièces et matériaux livrés au Volvo Group, quelle que soit la date de conception ou l'application de la pièce ou du matériau, y compris les pièces de rechange et l'adaptation client.

ASPIRATION: Le fournisseur est encouragé à travailler de manière proactive avec Volvo Group pour éliminer progressivement les substances préoccupantes dans la mesure du possible afin de réduire notre dépendance à l'égard de ces matériaux et de permettre une société circulaire.



Climat

Les émissions de gaz à effet de serre et le changement climatique sont l'un des plus grands défis de notre époque. Volvo Group reconnaît l'importance de la transition vers une économie à faibles émissions de dioxide de carbone et sait qu'un environnement sûr et propre est essentiel pour profiter pleinement de la vie. Pour relever ces défis, Volvo Group attend de ses fournisseurs qu'ils se joignent à notre parcours vers l'objectif de l'Accord de Paris de la CCNUCC et qu'ils mènent notre secteur vers la transformation visant à atteindre des émissions nulles de gaz à effet de serre d'ici 2040.

Le fournisseur doit réduire ses impacts négatifs en protégeant l'environnement et en limitant l'empreinte environnementale de ses activités industrielles, ce qui inclut sa chaîne d'approvisionnement. Il est attendu de la part des fournisseurs qu'ils traitent les violations et les réclamations relatives à l'environnement de manière méthodique et qu'ils les communiquent aux employés concernés et aux parties prenantes externes, y compris Volvo Group, le cas échéant.



Chaîne d'approvisionnement zéro émission nette

EXIGENCE : Le fournisseur doit établir des opérations et des chaînes d'approvisionnement à zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2040 au plus tard. Afin d'atteindre cet objectif, tous les fournisseurs doivent, au minimum et dans un premier temps, développer et mettre en œuvre des objectifs intermédiaires et un plan de réduction des émissions de GES de leurs propres opérations et système logistique, categories 1 et 2, conformément au scénario 1,5 degré, tel que présenté par l'Accord de Paris de la CCNUCC.

Le plan doit être pertinent pour le cœur de métier des fournisseurs et contribuer aux initiatives pertinentes du secteur. Le fournisseur doit surveiller, suivre et documenter l'avancement de ce plan et, à la demande du Volvo Group, être ouvert et transparent sur ses émissions de GES conformément à ce qui précède, y compris les résultats et l'avancement de son plan de réduction des émissions.

ASPIRATION: Dans le cadre des efforts des fournisseurs pour établir des chaînes d'approvisionnement à zéro émission nette de GES d'ici 2040, Volvo Group encourage les fournisseurs à fixer des objectifs basés sur la science, pour l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement et des categories 1, 2 et 3, tels que définis par la norme

d'entreprise du protocole sur les gaz à effet de serre²². Les fournisseurs sont également encouragés à faire vérifier ces objectifs par la Science Based Targets Initiative²³. La priorisation des activités du plan de decarbonation du fournisseur vers une chaine d'approvisionnement à net-Zéro doit commencer de preference par (1) l'élimination des émissions de GES grâce à l'efficacité énergétique et l'introduction de nouveaux concepts et technologies comme priorité absolue, (2) le remplacement des émissions de GES fossiles par des émissions de GES biogéniques, et (3) des activités de compensation ou de neutralisation en dernier recours lorsque toutes les autres options sont épuisées.

Volvo Group encourage en outre le fournisseur à adopter une approche globale et circulaire pour réduire l'impact climatique en recherchant des solutions innovantes et un flux circulaire de matériaux tout au long du processus de conception et de fabrication. Volvo Group accueille les initiatives et les idées nous permettant, ainsi qu'à notre secteur, d'évaluer toute amélioration globale de l'impact sur le climat de nos produits et services courants.

Les informations d'empreinte carbone de qualité garantie sur les produits et la chaîne d'approvisionnement des fournisseurs, telles que l'analyse du cycle de vie (ACV) et les déclarations environnementales de produit (EPD), sont des informations importantes liées au climat que Volvo Group se réjouit de recevoir.

Consommation d'énergie

EXIGENCE : La consommation d'énergie contribue fortement au changement climatique. Afin de relever les défis d'une chaîne d'approvisionnement à zéro émission nette de GES, Volvo Group exige de tous ses fournisseurs qu'ils surveillent et réduisent leur consommation d'énergie et qu'ils fassent progresser l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et alternatives pour leurs opérations et leur système logistique.

L'achat ou l'établissement de sources de sources d'énergie renouvelables sous la responsabilité du fournisseur, par exemple des éoliennes ou des panneaux solaires, doivent à tout moment prendre en compte et respecter les droits des communautés locales et des peuples autochtones, y compris leur droit à un consentement préalable et éclairé.

ASPIRATION: Parallèlement aux efforts des fournisseurs pour minimiser leur consommation d'énergie, Volvo Group encourage les fournisseurs à choisir l'alternative la plus faible en carbone pour leurs sources d'électricité. Pour l'électricité, le chauffage et le refroidissement, cela implique d'exclure les sources fossiles telles que le charbon, le gaz naturel ou le pétrole et de passer à des sources renouvelables soit sur le site, soit par le biais de certificats achetés ou similaires.

Le fournisseur est encouragé à fixer des objectifs clairs de réduction de la consommation d'énergie et à faire vérifier ces objectifs par la Science Based Targets Initiative.





Intégrité professionnelle

EXIGENCE : Le fournisseur doit à tout moment maintenir le plus haut niveau d'intégrité dans toutes les interactions commerciales et divulguer les détails de sa structure d'entreprise à la demande du Volvo Group.

Conflits d'intérêts. Le fournisseur doit faire des affaires de manière ouverte et transparente en évitant les conflits d'intérêts susceptibles d'interférer avec une prise de décision objective et professionnelle. À cette fin, le fournisseur doit divulguer toute situation dans laquelle un employé du Volvo Group ou un professionnel sous contrat avec Volvo Group peut avoir un intérêt personnel de quelque nature que ce soit dans les activités du fournisseur ou un lien économique de quelque nature que ce soit avec ce fournisseur. De même, le fournisseur doit signaler au Volvo Group toute propriété ou tout intérêt financier détenu le fournisseur par un fonctionnaire gouvernemental affilié à un client du Volvo Group.

Lutte contre la corruption. Le fournisseur ne s'engage, n'approuve ni ne tolère aucune forme de corruption, de manière directe ou indirecte. Le fournisseur ne doit pas offrir ni accepter quelque forme d'avantage indu que ce soit provenant ou destiné à un tiers, privé ou public, dans le but d'obtenir ou de conserver des activités ou un traitement préférentiel de quelque forme que ce soit. Le fournisseur s'interdit également de proposer au Volvo Group toute forme d'avantage indu. Ces avantages peuvent comprendre non seulement de l'argent, mais également des offres d'emploi, des faveurs, des voyages, des paiements de facilitation, des promesses de règlement de dettes ou des cadeaux et des divertissements illégaux.

Confidentialité et droits de propriété intellectuelle. Le fournisseur doit respecter les informations confidentielles et les droits de propriété intellectuelle du Volvo Group en protégeant ses droits contre toute utilisation abusive, mauvaise manipulation, contrefaçon, vol, fraude ou divulgation indue conformément à la loi applicable et aux dispositions contractuelles du Volvo Group.

🕜 ASPIRATION : Le fournisseur est encouragé à mettre en œuvre une stratégie de gestion des informations, comprenant une politique garantissant des niveaux et des seuils appropriés ainsi que des enregistrements assurant une intégrité commerciale appropriée. De plus, le fournisseur est encouragé à mettre en place un processus de dénonciation permettant à ses employés et tiers externes de signaler anonymement des conduites répréhensibles.

Le fournisseur est encouragé à mettre en œuvre un programme efficace de conformité anti-corruption, couvrant par exemple un processus basé sur le risque, pour permettre le respect des obligations de vigilance avant d'entrer en relation avec des partenaires commerciaux, afin d'enquêter sur et d'évaluer l'intégrité, la qualité, l'adéquation et la crédibilité de tous les partenaires commerciaux potentiels.



Concurrence loyale

EXIGENCE : Le fournisseur respectera et se conformera à toutes les lois et réglementations applicables en matière de commerce équitable, de concurrence et antitrust et ne participera à aucune discussion anticoncurrentielle ou accord anticoncurrentiel, y compris la détermination de prix, le partage de marché ou l'attribution de clientèle de manière illégale ou toute autre pratique restrictive illégale, à tous les niveaux de la chaîne de production ou de distribution.

ASPIRATION: Le fournisseur est encouragé à mettre en œuvre un programme de conformité à l'échelle de l'entreprise ou du groupe sur la concurrence loyale, applicable à toutes les organisations affiliées du fournisseur.

Protection des données

EXIGENCE: Le fournisseur respectera et se conformera à toutes les lois et réglementations applicables en matière de commerce équitable, de concurrence et antitrust et ne participera à aucune discussion anticoncurrentielle ou accord anticoncurrentiel, y compris la détermination de prix, le partage de marché ou l'attribution de clientèle de manière illégale ou toute autre pratique restrictive illégale, à tous les niveaux de la chaîne de production ou de distribution.

🕜 ASPIRATION : Le fournisseur est encouragé à mettre en œuvre un programme de conformité à l'échelle de l'entreprise ou du groupe sur la concurrence loyale, applicable à toutes les organisations affiliées du fournisseur.

Sécurité des informations

EXIGENCE : Le fournisseur doit protéger les informations du Volvo Group et prendre les mesures appropriées pour protéger leur confidentialité, leur intégrité et leur disponibilité. Le fournisseur doit suivre les meilleures pratiques internationales en matière de cybersécurité, telles que ISO/IEC 27000 ou l'équivalent, y compris les processus de surveillance, pour protéger les informations du Volvo Group contre les violations, les cyberattaques ou les cyberincidents.

🕜 ASPIRATION : Le fournisseur est encouragé à mettre en œuvre un système de gestion de la sécurité des informations et des directives de cybersécurité, qui comprennent une auto-évaluation et des tests de résistance aux menaces internes et externes, l'exécution de formations en interne sur la cybersécurité, ainsi qu'un plan d'atténuation en cas de cyberattaque ou de cyberincident.

Le fournisseur est en outre encouragé à démontrer son accréditation auprès d'une certification de sécurité de l'information reconnue, telle qu'ISO/ IEC 27001 ou une certification ou un rapport équivalent.

